



## ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)  
‡ (41-22) 338 91 11 – Télécopieur (Service d'enregistrement international des marques) : (41-22) 740 14 29  
Messagerie électronique : [intreg@wipo.int](mailto:intreg@wipo.int) – Internet : <http://www.OMPI.int>

### **PROTOCOLE RELATIF À L'ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES**

#### **Retrait de la déclaration faite en vertu de la règle 7.1) : Danemark**

1. Le 4 septembre 1998, le Directeur général de l'OMPI a reçu du Royaume du Danemark une notification de retrait de sa déclaration faite en vertu de la règle 7.1) du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid.
2. Conformément à la règle 7.3)b), ce retrait a pris effet immédiatement. En conséquence, depuis le 4 septembre 1998, à l'égard d'un enregistrement international pour lequel l'Office danois des brevets est l'Office d'origine et lorsque l'adresse de son titulaire est sur le territoire du Danemark, il n'est plus nécessaire pour ce titulaire de présenter une désignation postérieure à cet enregistrement international au Bureau international par l'intermédiaire dudit Office. Une telle désignation peut donc être présentée au Bureau international directement par le titulaire ou par l'intermédiaire dudit Office.

Le 16 septembre 1998